

Résidence Autonomie Dr. Jacquelin



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



22, Rue de l'hôpital - 53500 Ernée

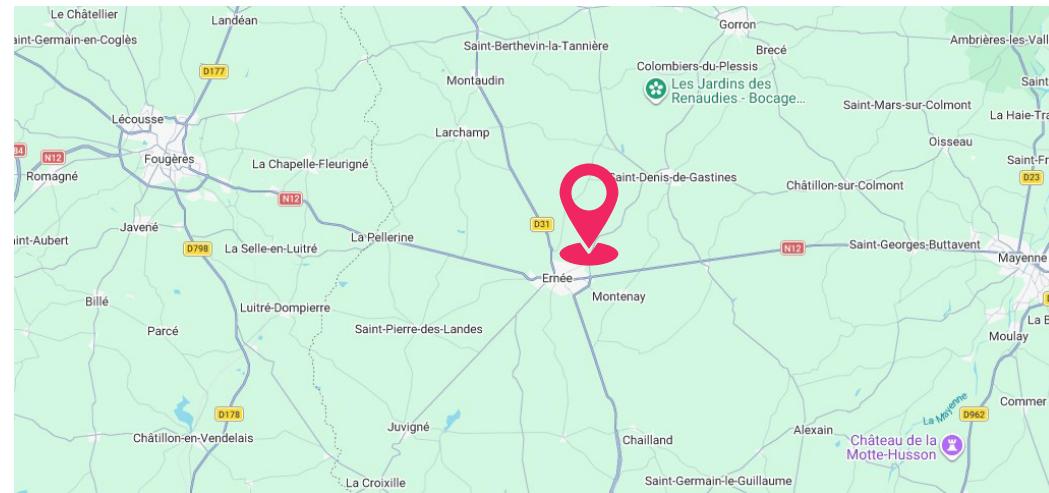
Tél: 02.43.05.84.90

Mail: residence.jacquelin@ville-ernee.fr

Horaires d'ouverture du bureau :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h-12h30 et 13h15-17h45
et le mercredi de 9h à 12h

Situation géographique :



La composition de la résidence autonomie Dr Jacquelin :

- 28 Appartements T1 (35m²)
- 6 Appartements T2 (45m²)

Soit 34 logements avec ou sans balcons conventionnés A.P.L.

Le dossier est fait obligatoirement dès l'entrée du résident au sein de l'établissement.

D'une conception architecturale tout à fait originale, sur une coursive surplombant un magnifique patio central agrémenté d'arbustes et de plantes.

Eclairé par une véranda, le patio constitue un splendide jardin d'intérieur.

La résidence autonomie Dr Jacquelin :

C'est un établissement public géré par le Centre Communal d'Action Sociale d'Ernée.

Il est destiné à l'accueil des personnes âgées autonomes (GIR 5-6) et en situation de retraite.

Cinq agents sont à la disposition des résidents toute la semaine de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 sauf le samedi après-midi et le dimanche toute la journée. Une veille de nuit est assurée 7 jours sur 7 de 20h30 à 6h30.

Loyers :

Les tarifs sont révisables chaque année au 1er janvier.

Pour 2026 : Les tarifs sont (Toutes Charges Comprises *) :

Pour un appartement T1 sans balcon : 825 euros TCC*

Pour un appartement T1 avec balcon ou terrasse : 847 euros TCC*

Pour un appartement T2 avec balcon ou terrasse : 995 euros TCC*

Les mensualités sont payables au Trésor Public par prélèvement automatique à terme échu.

Dans le montant du loyer sont incluses toutes les charges locatives : chauffage, eau, électricité et ordures ménagères.

Médecins - Infirmier...

La résidence n'a pas de personnel médical. Les services sont extérieurs à l'établissement. Chaque résident garde le libre choix de son médecin, son infirmier ou tout autre service...

Repas :

La cuisine est équipée de 2 plaques électriques et d'un réfrigérateur. La personne peut donc faire la cuisine seule.

Les résidents ont aussi la possibilité de déjeuner au Restaurant municipal tous les midis du lundi au vendredi pendant les périodes scolaires (6.84 euros/repas). Il est possible de se faire livrer les repas pour le midi et le soir du lundi au dimanche par un prestataire extérieur.

Les Services :

La responsable est à la disposition des résidents et de leur famille. Le personnel, avec sa mission d'accompagnement des personnes âgées, assure aussi l'entretien des espaces communs et des vitres chez les résidents.

L'agent de nuit effectue des rondes auprès des personnes qui le désirent du lundi au dimanche.

Des animations sont proposées du lundi au vendredi matin et après-midi : courses, sorties, gymnastique, informatique...

Pour plus d'informations, veuillez contacter la résidence autonomie, nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.